

## ***SOUTENIR LA TRANSITION À L'ÂGE ADULTE DES JEUNES SORTANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE***

***PIERRINE ROBIN, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC)***

La question de l'entrée dans l'âge adulte se pose pour tous les jeunes mais avec des modalités très différentes, notamment en fonction du sexe et des catégories sociales. Il s'agit dans tous les cas d'un processus long, complexe et instable. Dans cette perspective, C. Van de Velde<sup>1</sup> conçoit le devenir adulte comme un « processus d'autonomisation identitaire », distinguant par-là l'indépendance (matérielle et objective) de l'autonomie (identitaire et subjective). Plus qu'au 'statut d'adulte', elle s'intéresse 'au devenir adulte', au sentiment d'être adulte qui dépend moins de l'indépendance matérielle effective que de l'individualisation dans le lien, au cours du parcours de vie. L'appréhender comme un processus plutôt qu'un état évoque des dynamiques et des allers et retours, et marque bien l'inachèvement et les itinéraires qui la composent<sup>2</sup>.

Ce processus a pris une importance particulière dans le cycle de vie du fait de son allongement et de la difficulté d'en déterminer le début et la fin. Les changements structureaux provoqués par la crise de la société salariale avec les figures de la pauvreté et de la désaffiliation, et de la disqualification sociale, analysées par R. Castel<sup>3</sup>, ont accru la difficulté pour les jeunes de s'insérer sur le marché du travail, malgré un rehaussement global et significatif des niveaux de qualification. De surcroît, l'allongement de la jeunesse s'est accompagné d'une diversification très forte des parcours, ainsi que d'une réversibilité des situations. Pour exemple, la décohabitation d'avec les parents, loin d'être linéaire, est faite d'étapes, d'allers et retours. L'âge médian au départ des jeunes Français de chez leurs parents se situe autour de 23 ans tandis que leur dépendance financière vis-à-vis de leurs parents se maintient jusqu'à 25 ans<sup>4</sup>. Le rôle de la famille est donc important dans cette période du cycle

---

<sup>1</sup> Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, 2008.

<sup>2</sup> Bidart C., *Devenir adulte aujourd'hui: perspectives internationales*, Paris, L'Harmattan, 2006.

<sup>3</sup> Castel R., 1995, *op. cit.*

<sup>4</sup> Van de Velde C., 2008, *op. cit.* . A noter aussi que selon les chiffres de l'INSEE 2010, en 2008, 45% des jeunes de 18 à 29 ans vivaient chez leurs parents tandis que le taux de chômage des jeunes de 18/25 ans était de 20,4 %.

de vie, notamment dans le contexte de l'État-providence conservateur français<sup>5</sup>. *Quid* alors des jeunes ne disposant pas de supports familiaux ?

### ***Un processus compressé et accéléré pour les jeunes issus de la protection de l'enfance***

Si la question des liens et des supports d'affiliation se pose pour l'ensemble des enfants et des jeunes, elle est plus complexe pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance, du fait des multiples épreuves traversées, qui ont pu fragiliser leur sentiment d'appartenance<sup>6</sup>. Alors que le passage à l'âge adulte s'est allongé pour la population générale, pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance, sans soutien familial, il est plus rapide et plus brutal. Leur transition est à la fois « plus compressée et plus accélérée »<sup>7</sup>. A 16, 18 ou 21 ans, à la sortie de l'institution de l'Aide sociale à l'enfance, ils doivent faire face à toutes les transitions, en même temps, plutôt que graduellement, et ce alors qu'ils disposent de moins de compétences sociales et de ressources que les autres jeunes<sup>8</sup> et de davantage de charges<sup>9</sup>. **Paradoxalement, c'est donc à ces jeunes, disposant de moins de ressources et de soutiens, que l'on demande une autonomie, plus grande et plus précoce.** Déplacés de chez eux, pour des motifs qui leur sont trop rarement explicités, avec des conséquences à long terme sur leurs possibilités d'affiliations ultérieures, ils voient leur avenir se décider le plus souvent sans eux. Cela n'empêche pas l'institution d'attendre d'eux une autonomie pleine et entière à 18 ans, au plus tard 21 ans, c'est-à-dire bien plus précocement que pour les jeunes n'ayant pas eu à être protégés, sans qu'ils n'aient pour ainsi dire jamais l'occasion de l'exercer durant leur parcours de prise en charge<sup>10</sup>. Les jeunes sortant de la protection de l'enfance, sans soutien familial, sont donc confrontés à des injonctions paradoxales qui se traduisent dans leurs trajectoires par des suites d'avancées et de reculs.

---

<sup>5</sup> Esping-Andersen G., *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

<sup>6</sup> Frechon I. et Robette N., Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement, Difficultés vécues dans l'enfance, conséquence à l'âge adulte, *RFAS*, n°1 et 2, 2013, p.123-145 ; Goyette, M., & al., Le soutien au passage à la vie adulte des jeunes recevant des services des centres jeunesse Éducation et francophonie, *Revue scientifique virtuelle*, 35(1), 2007.

<sup>7</sup> Stein M., Munro E. R., *Young People's Transitions from Care to Adulthood*, International Research and Practice, London, Jessica Kingsley Publishers, 2008.

Goyette M., Frechon, I., Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio culturel et politique, Difficultés vécues dans l'enfance, conséquence à l'âge adulte, *RFAS*, n°1 et 2, p.123-145, p. 165-182.

Goyette M. et al, Le soutien au passage à la vie adulte des jeunes recevant des services des centres jeunesse Éducation et francophonie, *Revue scientifique virtuelle*, 35(1), 2007.

<sup>8</sup> ONED, *Entrer dans l'âge adulte, la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection*, 2009.

<sup>9</sup> Stein M., Young people aging out of care: The poverty of theory, *Children and Youth Services Review* (28), 2006, p. 422– 434.

<sup>10</sup> Robin P., Séverac N., Parcours de vie et dynamique sociales chez les enfants et jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction, Catherine Negroni et Philippe Cardon (Dir.), Dossier thématique du RT 22 de l'AFS, Parcours de vie et approche biographique, *Recherches familiales*, n°10, 2013, p.91 à 102.

### ***Un accompagnement entre protection et contractualisation***

Or si des mesures spécifiques d'accompagnement pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance ont été développées, elles restent limitées dans le temps (jusqu'à 21 ans) et dans les interventions proposées. Selon le rapport annuel de l'ONED de 2015<sup>11</sup>, environ 21 500 jeunes majeurs de moins de 21 ans sont concernés par une mesure de protection de l'enfance au 31 décembre 2012 soit 9,1 pour mille des 18-21 ans contre 19,5 pour mille durant la minorité. 83% des mesures d'aide aux jeunes majeurs sont des mesures de placement, la quasi-totalité en mesure administrative. Le rapport de M. Meunier et M. Dini<sup>12</sup> observe une diminution de 8,8 points des enfants confiés à l'ASE entre 2005 et 2010. En effet, ces mesures se sont rarifiées avec le temps, sur fond d'épuisement des finances publiques, avec des jeux de renvoi entre les institutions, entre l'aide sociale à l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse d'une part, et les acteurs de la protection et de l'insertion d'autre part<sup>13</sup>. De plus, ces mesures ont tendance à s'adresser aux jeunes les plus à même de s'insérer, et non aux jeunes les plus en difficulté, dans une logique de contractualisation plus que de protection<sup>14</sup>.

### ***Des parcours faits de suite d'avancée et de recul***

Il n'existe pas pour le moment d'études quantitatives françaises permettant d'appréhender à l'échelle nationale les parcours de sortie<sup>15</sup>. C'est l'ambition de l'actuelle étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP), conduite par I. Frechon au sein de l'Institut national d'étude démographique (INED) et du laboratoire printemps. Elle concernera 1600 jeunes de 17 à 20 ans tirés au sort sur sept départements<sup>16</sup>. Les études quantitatives internationales sur les sortants de l'Aide sociale à l'enfance montrent cependant que 40 à 50 % n'ont pas achevé leurs études secondaires, 35 à 50 % sont sans emploi, 40 %

<sup>11</sup> ONED, *Dixième rapport annuel*, Paris, La documentation française, 2015. Un lien statistique significatif et positif est mis en évidence entre le taux de prise en charge des mineurs et celui des jeunes majeurs.

<sup>12</sup> Meunier M. et Dini M., *Rapport sénatorial d'information sur la protection de l'enfant*, Sénat, 2014. Cet infléchissement traduit notamment une réduction de 26 % du nombre d'accueils temporaires, qui concerne en premier lieu les mesures pour jeunes majeurs.

<sup>13</sup> Robin P., et Oehmes A., Les dispositifs d'accompagnement à l'âge adulte des jeunes vulnérables, *Regards croisés France – Allemagne, Politiques sociales et familiales* (102), 2010, p. 65-78.

<sup>14</sup> Astier I., *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, 2007 ; Payet J-P et Purenne A. (dir.) *Tous égaux ? Les institutions à l'ère de la symétrie*, Rennes, PUR, (en révision) ; Jung C., *L'Aide sociale à l'enfance et les jeunes majeurs. Comment concilier protection et pratique contractuelle ?* Paris, L'Harmattan, 2010.

<sup>15</sup> Une étude de l'INED montrait néanmoins en France, en 2006, que 40 % des personnes sans domicile fixe étaient issues de la protection de l'enfance.

<sup>16</sup> Goyette M. et Frechon I., *Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique, RFAS, Difficultés vécues dans l'enfance, conséquence à l'âge adulte, RFAS, n°1 et 2, p.123-145, p. 165-182*<http://elap.site.ined.fr/>

utilisent un ou plusieurs programmes d'assistance sociale, 25 à 50 % rapportent être sans abri ou se heurter à des problèmes de logement, un tiers vit sous le seuil de pauvreté<sup>17</sup>. Plus de la moitié d'entre eux souffrent de problèmes de santé mentale et la prévalence de symptômes dépressifs est particulièrement élevée<sup>18</sup>. Près de la moitié d'entre eux ne s'estiment pas proches de leur famille d'origine<sup>19</sup> tandis que les nouvelles relations créées ne constituent pas toujours un support<sup>20</sup>. Dans les études qualitatives, menées en France mais aussi à l'étranger, le problème le plus référencé est aussi celui de la solitude<sup>21</sup>. En effet plus que tout autre, les jeunes sortant de la protection de l'enfance peuvent faire l'expérience durant ce « processus d'autonomisation identitaire », de la solitude du devenir adulte, c'est une solitude du détachement, une solitude de la perte dans le processus de séparation<sup>22</sup>.

### **Quelques recommandations :**

Soutenir le processus de transition à l'âge adulte avec des aides spécifiques apportées par l'aide sociale à l'enfance de 18 à 25 ans, articulées au droit commun.

Échelonner les étapes du départ notamment en fonction des cursus de formation, ne pas mettre fin à toutes les aides en même temps pour permettre des transitions progressives.

Favoriser la continuité des liens existants avec les accueillants, les référents, les pairs, dans une logique d'interdépendance, plus que l'indépendance, sans rupture entre la minorité et la majorité

Mettre en place des instances de régulation des conflits et des différends entre le jeune et sa famille d'accueil ou entre le jeune et son référent.

Favoriser l'interconnaissance entre les pairs, mettre en place des actions collectives, des groupes de parole.

---

<sup>17</sup> Stein M, Munro E., 2008, *op cit*. L'Insee soulignait à partir des chiffres de 2005 un lien significatif entre pauvreté à l'adolescence et pauvreté à l'âge adulte, le taux de pauvreté en termes de conditions de vie des 25-29 ans ayant eu des difficultés financières à l'adolescence étant de 29 % contre 5 % pour ceux qui n'en avaient pas.

<sup>18</sup> Pecora, P.J., Williams, J., Kessler, R.C., Hiripi, E., O'Brien, K., Emerson, J., Tores, D., Assessing the educational achievements of adults who were formerly placed in family foster care. *Child and family Social Work* (11), 2006, p. 220-231.

<sup>19</sup> Rutman D., Hubberstey C., Feduniw A., & Brown E., When Youth Age Out of Care - Bulletin of Time 2 Findings. Victoria: Research Initiatives for Social Change unit, School of Social Work, University of Victoria, 2006, p.21

<sup>20</sup> Jahnukainen M., High-risk youth transitions to adulthood: A longitudinal view of youth leaving the residential education in Finland, *Children and Youth Services Review* (29), 2007, p. 637-654.

<sup>21</sup> ONED, Revue de littérature sur l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance [en ligne], 2014.

<sup>22</sup> Van de Velde C, La solitude et l'amour, conférence à la BPI. [http://www.dailymotion.com/video/xupi2g\\_la-solitude-et-l-amour\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xupi2g_la-solitude-et-l-amour_news), 2012.